

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2010

Version: 3

Révision: 08.10.2010

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** Dynalight Coating
- **Code du produit:** 22029
- **Emploi de la substance / de la préparation** Peinture pour pistolet
- **Producteur/fournisseur:**
 Dynabrade Inc.
 8989 Sheridan Drive
 NY 14031-1490
 USA
 Tel: (716) 631-0100
 Fax: (716) 631-2073
- **Service chargé des renseignements:** Jeremy Moitry, Tel: 003527684941
- **Renseignements en cas d'urgence:** During normal opening hours: Tel 003527684941

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R41: Risque de lésions oculaires graves.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2010

Version: 3

Révision: 08.10.2010

Nom du produit: Dynalight Coating

(suite de la page 1)

- **Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS05 GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Mentions de danger**
 H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
 Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.
- **Conseils de prudence**
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
 P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P305+P351+P338 **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Marquage selon les directives CEE:**
 Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**


 Xi Irritant
 F+ Extrêmement inflammable

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
 formaldéhyde

- **Phrases R:**
 12 Extrêmement inflammable.
 41 Risque de lésions oculaires graves.
 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Phrases S:**
 2 Conserver hors de portée des enfants.
 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

(suite page 3)

BE

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2010

Version: 3

Révision: 08.10.2010

Nom du produit: Dynalight Coating

(suite de la page 2)

- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

· **Identification particulière de certaines préparations:**

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

· **Classification selon la directive 75/324/CEE:** Extrêmement inflammable

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique**

· **Description:** Mélange de cire et additif avec gaz propulseur.

· **Composants dangereux:**

CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8	oxyde de diméthyle F+ R12 GHS02 Flam. Gas 1, H220; GHS04 Press. Gas, H280	25-<50%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	éthanol F R11 GHS02 Flam. Liq. 2, H225	25-<50%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	2-propanol Xi R36; F R11 R67 GHS02 Flam. Liq. 2, H225; GHS07 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-<25%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6	butanol Xn R22; Xi R37/38-41 R10-67 GHS02 Flam. Liq. 3, H226; GHS05 Eye Dam. 1, H318; GHS07 Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H335+H336; Skin Irrit. 2, H315	10-<25%
CAS: 50-00-0 EINECS: 200-001-8	formaldéhyde T R23/24/25; C R34; Xn R40; Xi R43 Carc. Cat. 3 GHS06 Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; GHS08 Carc. 2, H351; GHS05 Skin Corr. 1B, H314; Skin Sens. 1, H317	0,1-<1,0%

4 Premiers secours

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:**

Brouillard d'eau

Poudre d'extinction

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2010

Version: 3

Révision: 08.10.2010

Nom du produit: Dynalight Coating

(suite de la page 3)

Dioxyde de carbone

Mousse résistant à l'alcool

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Les précautions individuelles:** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:** Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

115-10-6 oxyde de diméthyle

VL | 1920 mg/m³, 1000 ppm

64-17-5 éthanol

VL | 1907 mg/m³, 1000 ppm

67-63-0 2-propanol

VL | Valeur momentanée: 1000 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 500 mg/m³, 200 ppm

71-36-3 butanol

VL | 62 mg/m³, 20 ppm
D

(suite page 5)

BE

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2010

Version: 3

Révision: 08.10.2010

Nom du produit: Dynalight Coating

(suite de la page 4)

50-00-0 formaldéhyde

VL	Valeur momentanée: 0,38 mg/m ³ , 0,3 ppm
M	

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Equipement de protection individuel:
Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre AX/P2

Protection des mains:


Gants de protection

Gants résistant aux solvants

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants Caoutchouc nitrile

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.
Aspect:

Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique

Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	-24°C

Point d'inflammation: -42°C

Température d'inflammation: 235°C

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:

Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	18,6 Vol %

(suite page 6)

BE

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2010

Version: 3

Révision: 08.10.2010

Nom du produit: Dynalight Coating

(suite de la page 5)

- | | |
|--|-------------------------|
| · Pression de vapeur à 20°C: | 5200 hPa |
| · Densité à 20°C: | 0,791 g/cm ³ |
| · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Pas ou peu miscible |
| · Teneur en solvants: | |
| Solvants organiques: | 99,3 % |
| Teneur en substances solides: | 0,7 % |

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Substances à éviter:**
- **Réactions dangereuses:** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

67-63-0 2-propanol

Oral	LD50	4570 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	30 mg/l (rat)

71-36-3 butanol

Oral	LD50	790 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3400 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	8000 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant
- **Sensibilisation:** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12 Informations écologiques

- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

BE

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2010

Version: 3

Révision: 08.10.2010

Nom du produit: Dynalight Coating

(suite de la page 6)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**



- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 2 5F Gaz.
- **Indice Kemler:** -
- **No ONU:** 1950
- **Groupe d'emballage:** -
- **Etiquette de danger** 2.1
- **Désignation du produit:** 1950 AÉROSOLS
- **Code de restriction en tunnels** D

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**



- **Classe IMDG:** 2.1
- **No ONU:** 1950
- **Label** 2.1
- **Groupe d'emballage:** -
- **No EMS:** F-D,S-U
- **Marine Pollutant:** Non
- **Désignation technique exacte:** AEROSOLS

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**



- **Classe ICAO/IATA:** 2.1
- **No ID ONU:** 1950
- **Label** 2.1
- **Groupe d'emballage:** -
- **Désignation technique exacte:** AEROSOLS, inflammable

- **"Règlement type" de l'ONU:** UN1950, AÉROSOLS, 2.1

15 Informations réglementaires

- **Évaluation de la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 8)

*

BE

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.10.2010

Version: 3

Révision: 08.10.2010

Nom du produit: Dynalight Coating

(suite de la page 7)

- **Prescriptions nationales:**

- **Directives techniques air:**

Classe	Part en %
I	0,1-<1,0
NK	50-100

- **VOC-CH** 99,30 %
- **VOC-EU** 785,5 g/l
- **Danish MAL Code** 5-3

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 - H301 Toxique en cas d'ingestion.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H311 Toxique par contact cutané.
 - H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H331 Toxique par inhalation.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H351 Susceptible de provoquer le cancer.
-
- R10 Inflammable.
 - R11 Facilement inflammable.
 - R12 Extrêmement inflammable.
 - R22 Nocif en cas d'ingestion.
 - R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 - R34 Provoque des brûlures.
 - R36 Irritant pour les yeux.
 - R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
 - R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
 - R41 Risque de lésions oculaires graves.
 - R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 - R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Service établissant la fiche technique:** Research & Development

- **Contact:** Jeremy Moitry, Tel: 003527684941

- **Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
- ICAO: International Civil Aviation Organization
- ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent